



Lieu de travail

Territoire de Rawdon

Supérieur immédiat

Contremaître - voirie

Salaire

22,24 \$ / heure

Conformément à la convention collective en vigueur

Horaires de travail

40 heures par semaine du lundi au vendredi.

De plus, doit être disponible pour effectuer des opérations à l'extérieur des heures régulières et pour répondre à des appels d'urgence.

Type de poste

Poste temporaire avec possibilité de prolongation.

Personne-ressource RH

Karine Brousseau

Adjointe aux ressources humaines

Direction générale

450 834-2596, poste 7154

kbrousseau@rawdon.ca

**OPÉRATEUR DE MACHINERIE LOURDE
POSTE TEMPORAIRE**

La Municipalité de Rawdon est à la recherche d'un opérateur de machinerie lourde d'expérience pour son Service de la voirie.

La personne recherchée devra détenir le savoir-faire afin d'opérer diverses machineries. Elle devra conduire la machinerie lourde de façon sécuritaire et effectuer le travail demandé dans les meilleurs délais.

FONCTION

Sous l'autorité de la direction du service ou du contremaître, la personne occupant ce poste est responsable de la bonne opération et de l'entretien de la machinerie lourde avec laquelle il a à travailler. Il exécute aussi diverses tâches manuelles relatives aux travaux de l'équipe, selon les besoins du service. De façon non limitative, l'opérateur accomplit les tâches suivantes :

- Opérer une chargeuse-pelleteuse, un chargeur sur roues, une niveleuse, un tracteur et autre équipement de même nature;
- Effectuer la ronde de sécurité requise;
- Exécuter des travaux de déneigement, d'entretien des fossés, des cours d'eau, des chemins, des trottoirs et effectuer diverses excavations ou travaux reliés à l'entretien des réseaux d'utilité publique;
- Effectuer des travaux de nivelage et de chaussée, accotements, stationnements, terrains de jeux, etc.;
- Conduire des véhicules-outils ou camion avec benne basculante, chasse-neige et/ou sableuse;
- Opérer et entretenir les appareils motorisés de type souffleur, tracteur et chargeur sur roues, reliés aux activités de déneigement;
- Participer à l'entretien et à la vérification de la signalisation routière et effectuer les travaux relatifs à l'entretien de la chaussée et des espaces publics;
- Rédiger divers rapports;
- Exécuter diverses tâches manuelles relatives aux travaux de l'équipe, selon les besoins du service.

Les tâches mentionnées précédemment reflètent les caractéristiques de l'emploi identifié et ne doivent pas être considérées comme une énumération exhaustive de toutes les exigences occupationnelles inhérentes.

EXIGENCES

- Expérience minimum de 3 années de déneigement avec un chargeur;
- Expérience minimum de 5 années dans l'opération des véhicules suivants : niveleuse, chargeuse-pelleteuse et chargeur sur roues;
- DEP en conduite d'engins de chantier;
- Permis de conduire classe 3 valide;
- Fournir le document *Suivi du comportement du conducteur de véhicules lourds de la SAAQ*;
- Attestation du cours de santé et sécurité générale sur les chantiers de construction;
- Bonne dextérité manuelle;
- Bonne vision (champ visuel global et une bonne perception spatiale);
- Avoir de l'initiative et un bon jugement ;
- Autonomie;
- Être capable de travailler en équipe;
- Proactif et polyvalent;
- Très bonne endurance physique;
- Sens des responsabilités;
- Avoir de grandes disponibilités.

HORAIRE

L'horaire de travail est de 40 heures par semaine du lundi au vendredi de 7 h à 16 h. La personne doit être disponible pour effectuer des opérations à l'extérieur des heures régulières et pour répondre à des appels d'urgence.

POSTULER

Les personnes intéressées doivent déposer leur candidature par écrit en mentionnant le poste Opérateur au bureau des ressources humaines, **au plus tard le 18 octobre 2017 avant 16 h**, aux coordonnées suivantes :

PAR COURRIEL

kbrousseau@rawdon.ca

PAR LA POSTE

Ressources humaines

Municipalité de Rawdon

3647, rue Queen

Rawdon (Québec) J0K 1S0

DATE PRÉVUE D'ENTRÉE EN FONCTION

Le plus tôt possible.

Les candidats pourront être soumis à une épreuve destinée à vérifier s'ils répondent aux exigences du poste concerné, ainsi qu'à un examen médical.

Service des Ressources humaines

Le 6 octobre 2017